

INIATIVE DE RÉINVESTISSEMENT DE LA
PRESTATION NATIONALE
POUR **ENFANTS**
DES PREMIÈRES NATIONS

RAPPORT D'ÉTAPE POUR L'EXERCICE FINISSANT LE 31 MARS 2003

LE RAPPORT D'ÉTAPE

Ce quatrième rapport annuel renferme de l'information sur les progrès des Premières nations en ce qui concerne l'initiative de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants (RPNE). Ces fonds sont utilisés pour organiser et fournir des services qui amélioreront les conditions des familles à faible revenu ayant des enfants. Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) a produit le présent rapport en se fondant sur les renseignements transmis par les administrateurs de projets au sein des Premières nations et sur l'information contenue dans les dossiers du Ministère. Le présent rapport expose le contexte entourant l'initiative de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants chez les Premières nations, ainsi que les objectifs visés et les activités mises de l'avant. Ce rapport décrit également les genres de projets organisés par les Premières nations avec l'appui d'AINC et en présente des exemples. L'étendue et les répercussions de l'initiative, entreprise durant l'exercice 2002-2003, sont étayées au moyen de données quantitatives.

LA PRESTATION NATIONALE POUR ENFANTS

La Prestation nationale pour enfants (PNE) a été instaurée en 1998, lorsque les ministres des services sociaux ont convenu que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ainsi que les Premières nations devaient joindre leurs efforts pour enrayer la pauvreté infantile au Canada.¹ Comme le mentionnait le discours du Trône de 1998, les objectifs visés sont les suivants : aider à prévenir et à réduire la pauvreté infantile, favoriser la participation au marché du travail et réduire les chevauchements et les dédoublements de programmes afin de sécuriser une base de prestations pour les enfants dans le besoin partout au Canada. En ce qui concerne les peuples autochtones, le discours du Trône de 2002 réaffirmait l'engagement du Canada à combattre la pauvreté, à améliorer la santé, à resserrer l'écart qui handicape l'avenir des enfants autochtones et à soutenir les efforts visant à préserver l'identité culturelle.

La Prestation nationale pour enfants comprend deux volets :

1. Volet - Prestation liée au revenu

Ce volet se compose de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) et du Supplément de la Prestation nationale pour enfants (SPNE).

La PFCE est une prestation de base destinée aux familles à faible revenu ou à revenu moyen, soit environ 80 % des familles canadiennes.

Le SPNE a pour objet d'assurer un revenu supplémentaire aux familles à faible revenu, soit environ 40 % des familles canadiennes, qui rencontrent les critères de l'Agence du revenu du Canada (ARC) en matière de faible revenu.

Les familles dont le revenu familial total ne dépasse pas le niveau maximum applicable reçoivent des paiements mensuels fondés sur leur revenu net et sur le nombre d'enfants dans la famille et leur âge. L'une des caractéristiques clés de ce supplément est qu'il est versé à ces familles, et ce, peu importe qu'elles travaillent ou qu'elles touchent de l'aide au revenu. Cela signifie que les parents qui ont un emploi, même mal rémunéré, peuvent quand même recevoir des paiements de prestation pour enfants afin de les aider à conserver l'indépendance qu'ils ont acquise en tant que membre de la population active.





L'ARC administre la prestation liée au revenu. Le montant des prestations versées aux familles à faible revenu est majoré en fonction de l'augmentation du coût de la vie. Le SPNE a augmenté chaque année depuis sa création. En outre, depuis janvier 2000, le SPNE et la PFCE ont été entièrement indexés et les niveaux de revenu maximum permis ont été majorés.

2. Volet - Réinvestissement

Les provinces et le Yukon peuvent décider de réduire les montants de l'aide liée au revenu que reçoivent les familles ayant des enfants à charge, par un montant équivalent à l'augmentation du SPNE sans que cela n'ait d'incidence sur le montant total du revenu familial. En conséquence, les fonds ainsi libérés peuvent être réinvestis dans divers projets locaux destinés à améliorer la vie des familles avec des enfants qui en ont le plus besoin. La plupart des provinces et des territoires ont choisi cette approche. Les fonds sont réinvestis dans de nouvelles prestations et de nouveaux services qui sont conformes aux objectifs de la PNE. Les Premières nations sont tenues de suivre le modèle du RPNE qui a été adopté dans leur province ou territoire. L'annexe A explique les approches sur lesquelles se fondent les provinces et les territoires pour rajuster les prestations d'aide au revenu, en totalité ou en partie du SPNE, qui sont versées aux familles ayant des enfants.

RÉINVESTISSEMENT DE LA PRESTATION NATIONALE POUR ENFANTS CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS

Contexte

Comme le stipule sa politique voulant que les Premières nations doivent bénéficier des programmes nationaux de services sociaux au même titre que les autres Canadiens, le gouvernement du Canada, en collaboration avec les Premières nations, s'emploie à améliorer la qualité de vie des familles ayant des enfants dans les collectivités de Premières nations. Le Canada a donc conjugué ses efforts à ceux des Premières nations afin d'offrir un large éventail de programmes en vue de résoudre les problèmes sociaux, de santé ou autres qui existent actuellement. Par conséquent, les Premières nations jouent le même rôle que leurs homologues provinciaux et territoriaux en ce qui concerne le RPNE dans les réserves. Les services et les prestations se comparent à ceux et celles qui sont disponibles hors réserve. Toutefois, ces services et prestations sont conçus de manière à garantir que les enfants des Premières nations obtiennent les meilleures chances possible de développer leur plein potentiel et de devenir des membres actifs et en santé qui contribuent à leur collectivité. Le RPNE chez les Premières nations souscrivent aux mêmes objectifs nationaux, à savoir :

- ♦ prévenir et réduire la pauvreté infantile;
- ♦ encourager l'intégration des familles au marché du travail;
- ♦ réduire les chevauchements et les doublons des programmes et des services gouvernementaux.

L'initiative de RPNE aide les familles à faible revenu qui ont des enfants et qui habitent une réserve, car ceux-ci permettent de réaliser des projets conçus expressément pour leur bien-être.



Volet - Prestation liée au revenu

Les familles des Premières nations dont le revenu satisfait aux critères ont droit au versement du montant de base de la PFCE et au SPNE, et lorsqu'applicable au supplément provincial/territorial additionnel. Pour être admissibles, les familles doivent soumettre une demande et produire une déclaration de revenu. L'ARC utilise les deux documents pour déterminer le montant auquel une famille a droit. Si un enfant a été confié à une agence d'aide à l'enfance et à la famille (y compris une agence d'une Première nation), en vertu d'une loi provinciale/territoriale de protection de l'enfance, une Allocation spéciale pour enfants est versée à l'agence au lieu de la PFCE et du SPNE. L'agence soumet sa demande en vue d'obtenir cette allocation directement à l'ARC lorsque l'enfant lui est confié. La personne qui avait la garde de l'enfant avant son admission à l'agence cesse de recevoir les versements de la PFCE et du SPNE dès que la demande de l'agence est approuvée.

Volet - Réinvestissement

Les Premières nations peuvent réinvestir les économies réalisées sur les rajustements de l'aide au revenu afin d'améliorer les services existants pour réduire la pauvreté infantile ou d'en créer de nouveaux. En vertu des modalités et des conditions de l'initiative de RPNE, les Premières nations doivent administrer l'aide au revenu en se fondant sur les barèmes des taux adoptés par leurs homologues provinciaux/territoriaux. Lorsqu'une province ou un territoire réduit les paiements d'aide au revenu qui sont versés aux bénéficiaires de prestations pour enfants, les Premières nations doivent aussi abaisser leurs taux (afin de réaliser des économies). Pour les bénéficiaires, le montant de leur SPNE doit au minimum être égal au montant réduit de l'aide au revenu, de sorte que le revenu total de la famille ne baisse pas. Les économies que la diminution des dépenses du programme d'aide au revenu constituent des fonds qui peuvent être réinvestis.

Le montant des fonds consacrés aux réinvestissements est fixé à l'échelle régionale, conformément aux procédures en vigueur et aux montants des rajustements effectués par les provinces/territoires à leur taux d'aide au revenu en raison du SPNE. Lorsqu'une province ou un territoire bonifie les paiements fédéraux en y ajoutant des fonds (lesquels sont communément appelés « enveloppe d'investissement supplémentaire »), AINC s'engage à rembourser la portion d'investissement supplémentaire qui est versée aux familles recevant de l'aide au revenu habitant une réserve. Par exemple, AINC rembourse à la Saskatchewan et au Yukon les paiements de prestations intégrées pour enfants qui sont versés aux familles ayant des enfants et qui habitent habituellement une réserve et qui bénéficient d'aide au revenu.

Dans certains cas, les fonds de réinvestissement dont dispose une collectivité ne sont pas très élevés. Toutefois, les Premières nations parviennent à les gonfler en les jumelant à des fonds d'autres sources, par exemple les revenus généraux de la bande ou les services de garderies.

En plus de financer de nouveaux services et des services améliorés pour les familles à faible revenu et leurs enfants, le RPNE facilite les initiatives locales et la prise de décisions en ce qui concerne la gestion de projets. Cela renforce les capacités d'élaboration de politiques et de prestation de services des Premières nations et des agences. Même si le fonctionnement de l'initiative de RPNE dans chaque région se conforme de près aux modèles provinciaux/territoriaux, les Premières nations ont la souplesse nécessaire pour déterminer les priorités de leurs réinvestissements. Elles peuvent aussi planifier, concevoir, mettre en oeuvre, réaliser, surveiller et évaluer des projets communautaires qui correspondent à la culture des collectivités et qui répondent à leurs besoins uniques.





Cadre de gestion et d'établissement de rapports

Comme le stipule le cadre de gestion de l'initiative de RPNE, les projets de réinvestissement locaux doivent être conformes aux objectifs fédéraux/provinciaux/territoriaux de l'initiative, c'est-à-dire qu'ils doivent renforcer les collectivités et les familles de manière à réduire la pauvreté infantile. Avant de conclure des ententes de financement, AINC vérifie que celles-ci renferment toutes les dispositions requises en matière d'obligation de rendre compte, de manière à ce que les fonds ainsi transférés donnent un rendement approprié.

Afin que l'on puisse déterminer à quel point sont atteints les objectifs visés par l'initiative de RPNE, les compétences participantes à tous les paliers dressent des rapports sur les intrants et les résultats des réinvestissements. Les Premières nations bénéficiaires doivent aussi soumettre des rapports à AINC sur leurs activités et les résultats des projets réalisés au moyen des fonds supplémentaires générés par le RPNE. Ces rapports annuels contiennent la liste des titres des projets, ainsi qu'une brève description de l'objectif du projet, des activités, de l'échéancier et des ressources utilisées pour chaque projet exécuté durant l'exercice financier. Ces rapports renferment aussi une description des résultats et des accomplissements des projets pour l'exercice, y compris le nombre de personnes qui ont bénéficié d'une aide.

Les rapports des Premières nations constituent la pierre angulaire du rapport récapitulatif annuel sur les activités de réinvestissement que les régions soumettent à l'administration centrale. Puis, AINC utilise les rapports régionaux pour fournir l'information devant faire partir du rapport annuel fédéral/provincial/territorial qui est remis aux ministres responsables des services sociaux. En outre, AINC dresse son propre rapport annuel sur les progrès de l'initiative à l'intention des Premières nations, des régions, des gouvernements des provinces et des territoires, ainsi que du public.

Un suivi régulier permet de recueillir de l'information à jour sur les activités et les résultats. Les commentaires des Premières nations sur les innovations, les défis et d'autres aspects des projets de réinvestissement constituent un élément important du processus de gestion de programme.

Les tableaux qui suivent montrent les dépenses réelles engagées par les Premières nations dans le cadre du RPNE durant les exercices 1998-1999 à 2002-2003.



TABLEAU 1 : Dépenses réelles pour les projets de réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants chez les Premières nations durant les exercices 1998-1999 à 2002-2003²

Région	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Yukon	200 000 \$	300 000 \$	264 100 \$	341 100 \$	488 500 \$
Columbia-Britannique	2 300 000 \$	3 470 000 \$	4 324 000 \$	4 174 082 \$	5 972 934 \$
Alberta	1 700 000 \$	7 000 000 \$	9 667 236 \$	8 566 120 \$	9 756 700 \$
Saskatchewan	4 400 000 \$	8 600 000 \$	11 440 807 \$	15 391 699 \$	16 851 400 \$
Manitoba ³	4 300 000 \$	8 400 000 \$	7 785 570 \$	5 322 143 \$	3 209 100 \$
Ontario	2 700 000 \$	3 500 000 \$	5 217 500 \$	7 355 250 \$	8 118 090 \$
Québec	6 824 208 \$	8 539 500 \$	8 539 500 \$	8 539 500 \$	8 160 700 \$
Atlantique	1 000 000 \$	2 100 000 \$	3 000 000 \$	1 548 600 \$	991 400 \$
Enveloppe de réinvestissement supplémentaire ⁴					
Yukon	0 \$	240 000 \$	240 000 \$	240 000 \$	240 000 \$
Sask.	6 700 000 \$	8 100 000 \$	3 799 193 \$	5 522 872 \$	2 198 822 \$
Total	30 124 208 \$	50 249 500 \$	54 277 906 \$	57 001 366 \$	55 987 646 \$

TABLEAU 2 : Fonds de réinvestissement distribués comparativement aux fonds déclarés (\$) durant l'exercice 2002-2003⁵

Région	Fonds de réinvestissement distribués	Fonds déclarés ⁶	Fonds non déclarés
Yukon	488 500 \$	473 500 \$	15 000 \$
Columbia-Britannique	5 972 934 \$	5 771 234 \$	201 700 \$
Alberta	9 756 700 \$	9 756 700 \$	0 \$
Saskatchewan	16 851 400 \$	5 174 600 \$	11 676 800 \$
Manitoba	3 209 100 \$	2 701 300 \$	507 800 \$
Ontario	8 118 090 \$	6 909 850 \$	1 208 240 \$
Québec	8 160 700 \$	2 869 700 \$	5 291 000 \$
Atlantique	991 400 \$	991 400 \$	0 \$
Enveloppe de réinvestissement supplémentaire			
Yukon	240 000 \$	240 000 \$	s.o.
Sask.	2 198 822 \$	2 198 822 \$	s.o.
Total	55 987 646 \$	37 087 106 \$	18 900 540 \$





PROJETS DE RÉINVESTISSEMENT DE LA PRESTATION NATIONALE POUR ENFANTS CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS, PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Les fonds provenant du RPNE peuvent être consacrés à un large éventail de projets innovateurs. Ces projets mis de l'avant par les Premières nations sont répartis sous cinq grands domaines d'activité.

Nutrition de l'enfant : Projets visant à améliorer la santé et le bien-être des enfants en offrant le déjeuner, le dîner ou des collations dans les écoles ou en sensibilisant les parents à la nutrition et à l'importance de la préparation des repas. Des paniers de provisions peuvent aussi être livrés à domicile dans le but de favoriser une bonne nutrition des enfants.

Services de garde/Garderies : Projets ayant pour but d'améliorer des locaux pour offrir des places en garderie aux familles à faible revenu, surtout lorsque les parents travaillent ou participent à des projets de formation. Une autre approche consiste à utiliser les fonds pour réduire les coûts des services de garde que les parents doivent assumer (aucune subvention n'est versée directement aux parents).

Développement du jeune enfant : Projets visant à fournir des services d'intervention précoce aux parents désireux de donner à leurs enfants un bon départ dans la vie. Ce type de projet peut comprendre des halte-garderies ou des programmes de formation en compétences parentales.

Possibilités d'emploi et de formation : Projets destinés à développer les compétences des parents et des jeunes et d'améliorer leurs perspectives d'emploi par des programmes de formation ou d'éducation liée à l'emploi ou des emplois d'été pour les jeunes.

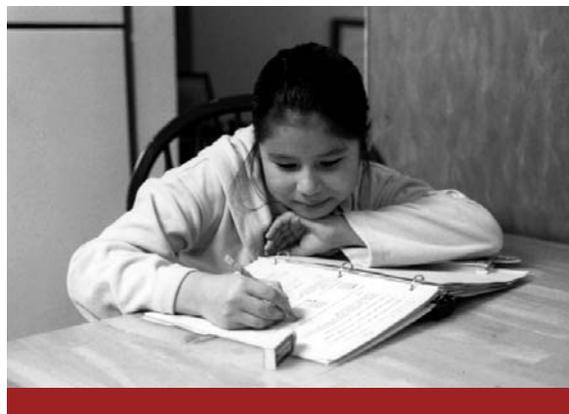
Enrichissement communautaire : Cette catégorie comprend des projets de familiarisation avec la culture traditionnelle (p. ex., art, musique, narration d'histoires), projets d'aide à la jeunesse, célébrations, groupes de soutien par des pairs, soutien à la famille et à la collectivité (p. ex., perfectionnement des connaissances élémentaires et formation à la gestion financière), et autres activités de groupe qui contribuent à renforcer les liens communautaires entre aînés, jeunes et enfants.

Un examen des données sur le RPNE mené récemment confirme que les Premières nations investissent prioritairement dans les projets liés à l'alimentation des enfants, aux possibilités d'emploi et aux programmes de formation ainsi qu'à l'enrichissement culturel. Le tableau qui suit montre la répartition des fonds disponibles pour chaque domaine d'activité par les différentes régions.



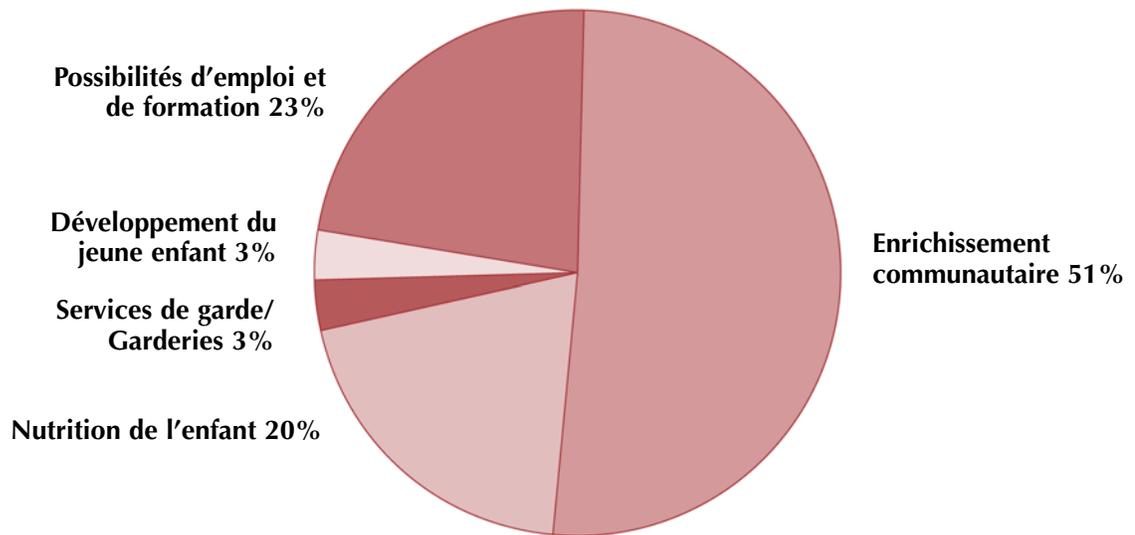
TABLEAU 3 : Fonds disponibles pour les réinvestissements par domaine d'activité et par région durant l'exercice 2002-2003⁷

Région	Services de garde/ Garderies	Nutrition de l'enfant	Développement du jeune enfant	Possibilités d'emploi et de formation	Enrichissement communautaire	Total
Yukon	17 500 \$ 3,7%	53 200 \$ 11,2%	0 \$ 0%	0 \$ 0%	402 800 \$ 85,1%	473 500 \$
Colombie-Britannique	76 548 \$ 1,3%	850 621 \$ 14,7%	199 771 \$ 3,5%	404 980 \$ 7,0%	4 239 314 \$ 73,5%	5 771 234 \$
Alberta	336 000 \$ 3,4%	1 257 200 \$ 12,9%	123 400 \$ 1,3%	2 784 900 \$ 28,5%	5 255 200 \$ 53,9%	9 756 700 \$
Saskatchewan	25 900 \$ 0,5%	663 700 \$ 12,8%	262 200 \$ 5,1%	2 918 600 \$ 56,4%	1 304 200 \$ 25,2%	5 174 600 \$
Manitoba	48 800 \$ 1,8%	537 600 \$ 19,9%	10 800 \$ 0,4%	504 100 \$ 18,7%	1 600 000 \$ 59,2%	2 701 300 \$
Ontario	219 477 \$ 3,2%	2 873 960 \$ 41,6%	174 787 \$ 2,5%	455 612 \$ 6,6%	3 186 014 \$ 46,1%	6 909 850 \$
Québec	239 800 \$ 8,4%	798 200 \$ 27,8%	176 300 \$ 6,1%	832 100 \$ 29,0%	823 300 \$ 28,7%	2 869 700 \$
Atlantique	20 200 \$ 2,0%	7 100 \$ 0,7%	0 \$ 0%	0 \$ 0%	964 100 \$ 97,3%	991 400 \$
Total⁸	984 225 \$ 2,9%	7 041 581 \$ 20,3%	947 258 \$ 2,7%	7 900 292 \$ 22,8%	17 774 928 \$ 51,3%	34 648 284 \$



Le diagramme ci-dessous montre le pourcentage du total national des dépenses par domaine d'activité durant l'exercice 2002-2003, selon le tableau ci-dessus.

Réinvestissements par domaine d'activité durant l'exercice 2002-2003



RÉPERCUSSIONS DE L'INITIATIVE DE RÉINVESTISSEMENT DE LA PRESTATION NATIONALE POUR ENFANTS CHEZ LES PREMIÈRES NATIONS

L'une des caractéristiques importantes de l'initiative de RPNE chez les Premières nations est qu'il offre une grande étendue et une flexibilité aux Premières nations quand vient le temps d'aider les parents à faible revenu et leurs enfants. Les Premières nations ont appliqué avec succès les fonds à divers projets et services de réinvestissement. En fait, elles offrent généralement une gamme de services plus variés que ceux qui sont offerts dans les provinces et les territoires. Les Premières nations ont également le loisir de concentrer les fonds provenant du réinvestissement sur divers domaines de service qui répondent aux besoins particuliers des membres de leurs collectivités – pourvu que ceux-ci soient conformes aux objectifs de l'initiative. Leur approche consiste à identifier les services qui semblent présenter des lacunes, à établir la priorité des besoins en matière de services, à évaluer les possibilités de développement en ce qui a trait aux fonds et aux ressources en personnel disponibles, et à créer des structures pour offrir les services requis à la population ciblée.

Cette façon de procéder a les effets positifs suivants :

- ◆ En élaborant et en mettant en oeuvre des projets qui sont financés à même le RPNE, les représentants et les administrateurs locaux acquièrent ou perfectionnent leurs connaissances et compétences en gestion pour le plus grand bien de leur collectivité.
- ◆ L'initiative aide les organismes nationaux et régionaux des Premières nations et le gouvernement du Canada à créer des collectivités de Premières nations autogérées, autonomes et autosuffisantes.
- ◆ L'initiative permet de fournir des services qui améliorent les conditions de vie, actuelles et futures, des familles à faible revenu et de leurs enfants. Ces services les aident à participer davantage aux activités économiques, sociales et culturelles de leur collectivité.
- ◆ En raison de la souplesse du programme, les Premières nations peuvent respecter les priorités de leurs collectivités et satisfaire leurs besoins tout en réduisant la pauvreté infantile.

Les tableaux suivants illustrent le nombre de projets mis à exécution par les Premières nations durant l'exercice 2002-2003 et le nombre de familles et d'enfants qui en ont bénéficié, et ce, par domaine d'activité et par région.

TABLEAU 4 : Nombre de projets de réinvestissement et nombre de familles et d'enfants qui ont bénéficié⁹ de ces projets, par domaine d'activité et par région, durant l'exercice 2002-2003

Domaine d'activité	Nombre de projets	Nombre de familles	Nombre d'enfants
Services de garde/Garderies	65	808	1715
Nutrition de l'enfant	245	11 914	28 564
Développement du jeune enfant	51	1 485	3,188
Possibilités d'emploi/ Formation	165	6 114	12 782
Enrichissement communautaire	808	37 646	71 485
Total à l'échelle nationale	1 334	57 967	117 734



TABLEAU 5 : Nombre de familles et d'enfants ayant bénéficié¹⁰ des projets de réinvestissement et nombre de projets de réinvestissement par région durant l'exercice 2002-2003

Région	Nombre de familles	Nombre d'enfants	Enfants âgés de 0 à 19 sur réserve en 2002	Nombre de projets
Yukon	98	526	2 459 ¹¹	29
Columbie-Britannique	25 238	43 409	21 509	642
Alberta	5 998	15 054	28 807	163
Saskatchewan	7 404	18 803	28 280	81
Manitoba	6 752	14 301	34 540	248
Ontario	7 958	16 240	31 049	78
Québec	3 945	8 720	17 887	78
Atlantique	574	681	7 378	15
Total	57 967	117 734	171 909	1 334

HISTOIRES DE RÉUSSITE

Voici quelques exemples de projets qui ont été réalisés par les Premières nations au moyen des ressources provenant du RPNE.

Première nation des Chippewyans des Prairies – Traité no 8

La Première nation des Chippewyans des Prairies, dans le Nord de l'Alberta, a entrepris le *projet de coupons donnant droit à du lait et des couches* afin de répondre aux besoins élémentaires et nutritionnels des enfants de la collectivité. Comme les fonds d'aide au revenu sont limités et que le prix du lait est plus élevé dans les collectivités éloignées (la ville la plus proche étant située à 120 km de la collectivité), les familles n'achetaient pas suffisamment de lait pour leurs enfants. Elles avaient également contracté une dette importante au magasin local. L'administrateur du développement social et le propriétaire du magasin local ont créé un système de coupons donnant droit à du lait et des couches pour les familles à faible revenu qui étaient admissibles à l'aide au revenu. Les coupons peuvent être échangés au magasin local contre du lait, ou du jus lorsqu'il n'y a pas de lait, et des couches. L'administrateur des services sociaux a reçu des commentaires positifs de la part des utilisateurs. Les familles affirment que le système de coupons est pratique et qu'il leur a permis de tirer le maximum de leur aide au revenu et de leur budget alimentaire.

Centre d'amitié Skookum Jim – Yukon

Le centre d'amitié, situé à Whitehorse, offre des services et des programmes de qualité, un appui aux parents et un soutien communautaire aux jeunes autochtones en milieu urbain. Les fonds



provenant du RPNE sont utilisés avec des fonds provenant d'autres sources pour assurer la prestation de services dans plusieurs domaines de programmes, soit les compétences nécessaires au marché du travail, la fabrication de tambours et les chansons traditionnelles, la préparation traditionnelle de viandes et de poissons, les activités entourant les potlach, la fabrication de masques, les camps de pêche et de chasse et l'apprentissage de l'autonomie chez les jeunes. En outre, plusieurs groupes de discussion ont été formés pour déterminer le contenu des programmes culturels. Un conseil consultatif des jeunes a participé activement aux projets.

Certains des projets du centre d'amitié Skookum Jim sont présentés ci-dessous.

- ♦ *Compétences nécessaires au marché du travail* : Au total, 35 jeunes ont participé à ce projet très réussi, qui avait comme principal objectif de leur permettre d'apprendre les rudiments de la nouvelle technologie informatique. Les participants ont travaillé à leur propre rythme pour atteindre les objectifs de leurs projets individuels, entre autres acquérir des compétences dans l'utilisation de l'ordinateur, de MS Word et d'Internet, apprendre à rédiger des curriculum vitae et des lettres d'accompagnement et chercher un emploi. Jusqu'à maintenant, les participants ont choisi de faire toute leur formation à l'ordinateur, y compris la rédaction de curriculum vitae et de lettres d'accompagnement, la recherche d'emploi ainsi que certains autres exercices. L'évaluation préliminaire et les commentaires sont très positifs et les participants à ce projet ont bien assimilé la formation. Ils ont également démontré un engagement profond et beaucoup de motivation à apprendre. Bref, le projet s'est révélé une réussite sur les plans de la conception, de la mise en oeuvre et de l'exécution.
- ♦ *Fabrication de tambours* : Ce petit projet destiné aux jeunes consistait à fabriquer des tambours et à chanter des chants traditionnels sous la supervision d'un sage. Les réactions aux deux ateliers que comportait ce projet ont été très positives. On s'attend à ce que non seulement ce projet se poursuive, mais aussi à ce qu'il prenne de l'ampleur.
- ♦ *Préparation traditionnelle de viandes et de poissons* : Ce projet portait essentiellement sur les techniques traditionnelles de préparation et de conservation de viandes et de poissons, dont le saumon, l'orignal et le caribou. Les participants y ont appris à confectionner de la saucisse et du pemmican, à découper la viande ainsi qu'à la faire sécher.
- ♦ *Fabrication de masques* : La fabrication de masques traditionnels était au cœur de ce projet qui a connu beaucoup de succès.
- ♦ *Camp de pêche et de chasse* : Ce projet réunissant des sages et quatre jeunes s'est déroulé dans un camp situé dans la région de Pelly. Les participants sont parvenus à ramener deux originaux au camp. Ils ont fait sécher une partie de la viande et ont utilisé l'autre pour confectionner de la saucisse. Ce projet a aussi été considéré comme une réussite.
- ♦ *Apprentissage de l'autonomie chez les jeunes* : Ce projet d'apprentissage positif pour les jeunes et leur famille consistait à travailler avec les parents, les familles et les jeunes afin de leur procurer un soutien. L'objectif visé était d'offrir un environnement familial positif et de montrer comment les problèmes et les dysfonctionnements familiaux sont intimement liés à la consommation et à l'abus d'alcool. Dans certains cas, les participants ont été référés à des organismes de services sociaux. Ce projet, qui était surtout destiné aux jeunes, a permis de travailler individuellement avec les enfants et leur famille et de leur donner le soutien dont ils avaient besoin. Ce projet comportait également l'élaboration de stratégies de soutien familial afin de sensibiliser les participants aux défis que doivent relever les jeunes enfants dans un environnement urbain.





Ce projet s'est avéré d'une grande valeur en fournissant un soutien aux familles dans leur milieu familial. Tous les participants en ont bénéficié directement, spécialement les jeunes et leur famille. Les réactions positives de tous les participants qui prennent une part active au processus d'apprentissage de la vie atteste également le succès de ce projet.

Si l'on en juge par le soutien continu qu'apportent les familles, les commentaires et les résultats des évaluations, les projets du centre d'amitié Skookum Jim offrent aux jeunes autochtones en milieu urbain des services dont ils ont grandement besoin.

Nation crie de Little Red River – Traité no 8

Cette Première nation en Alberta a mis de l'avant un projet de renforcement de la famille afin de promouvoir le bien-être et des choix de vie sains. Par l'entremise de programmes adaptés aux différences culturelles, ce projet offre aux familles et aux jeunes à risque un soutien constant, des conseils et des possibilités de faire des choix de vie plus sains. Les participants y apprennent à établir un budget, à faire des achats judicieux, à effectuer les tâches domestiques et à se soucier de l'hygiène. Des paniers-cadeaux contenant les fournitures nécessaires pour les nouveaux-nés sont remis aux familles à faible revenu. Des ateliers sur des sujets tels que la cuisine et la nutrition, les techniques de survie, les services en cas de sinistres ainsi que les arts et l'artisanat ont été organisés.

Les excursions culturelles pour les jeunes comprennent des activités telles que les jeux de mains, les danses du thé, la préparation d'aliments et les ateliers sur l'abus de drogues ou d'alcool. Les jeunes peuvent assister à une « soirée de chili » organisée dans un environnement social d'apprentissage, où les plus âgés d'entre eux apprennent à préparer des aliments. Le projet de renforcement de la famille a reçu des commentaires élogieux au sein de la collectivité. Les responsables de ce projet s'efforcent d'organiser au moins un atelier pour les adultes et un autre pour les jeunes chaque mois.

Première nation Kwalin Dunn

Cette collectivité a poursuivi plusieurs projets de réinvestissement pour les familles à faible revenu, par exemple la garderie Ashea et le programme alimentaire Bon départ pour les Autochtones. Elle a aussi aidé les parents à faible revenu à assumer les frais de garderie de manière à leur permettre d'obtenir de la formation en cours d'emploi ou d'assister à des ateliers ou à des cours en vue de parfaire leur éducation. Un autre projet visait à amener les parents à s'intéresser davantage à la capacité d'apprentissage et d'acquisition de connaissances élémentaires de leurs enfants.

Tous ces projets ont contribué à créer un environnement sain où les enfants peuvent interagir, apprendre les comportements sociaux appropriés et améliorer leur santé physique, et où les parents peuvent devenir autonomes et servir de modèles pour leurs enfants. En outre, les projets procurent aux parents et aux enfants des outils pour gérer le stress, la violence, leur budget, leur emploi, leurs horaires, leurs échéanciers ainsi que les nombreux autres défis de la vie quotidienne.





RÉSUMÉ

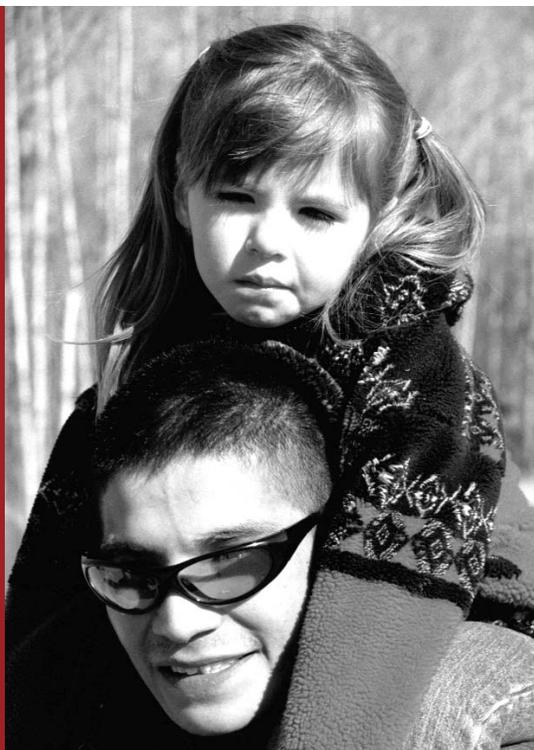
Les Premières nations se sont engagées, tout comme les autres gouvernements qui participent à l'initiative de la PNE, à faciliter l'atteinte des objectifs visés par la PNE en offrant des avantages et des services aux familles à faible revenu qui ont des enfants. Ces avantages et services amélioreront leur qualité de vie en leur permettant de prendre une part plus active à la vie de la collectivité. L'initiative de RPNE a aidé de nombreuses collectivités des Premières nations à réduire l'étendue de la pauvreté infantile et à favoriser l'intégration et la participation au marché du travail. De plus, les activités d'enrichissement communautaire, telles que la sensibilisation aux traditions et aux valeurs sociales, économiques et culturelles, contribuent à rehausser l'estime de soi des participants et à les rendre fiers de leur culture. Sans les fonds provenant du RPNE, de nombreuses collectivités ne pourraient pas organiser de tels projets.

On peut facilement imaginer que les histoires de réussite se multiplieront. Au fur et à mesure que les Premières nations acquerront de l'expérience et des connaissances relativement à ce mécanisme de financement et qu'elles les partageront, elles pourront créer plus de projets pour les familles à faible revenu qui ont des enfants et leur offrir davantage de services.

Le gouvernement du Canada continue à travailler en partenariat avec les Premières nations afin d'atteindre leur but commun, à savoir améliorer la qualité de vie des Autochtones. Les avantages retirés par les membres d'environ 600 Premières nations grâce au RPNE témoignent des résultats importants de cet effort concerté.

Pour AINC, les prochaines étapes ont consisté à achever un *Guide pour l'élaboration de propositions et la présentation de rapports* afin d'aider les administrateurs des Premières nations à gérer l'initiative. Cet outil a été créé en collaboration avec les Premières nations dans le cadre d'une série d'ateliers. Il sera diffusé sur le site Web d'AINC, sous l'onglet se rapportant au RPNE, lequel fait actuellement l'objet d'une mise à jour, avec le *Manuel des lignes directrices et des normes nationales s'appliquant à l'initiative de Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants*. AINC créera d'autres outils de communication, par exemple un calendrier pour les Premières nations montrant les principaux documents se rapportant au RPNE. Ces outils seront disponibles en 2005.





ANNEXE A

APPROCHES PROVINCIALES ET TERRITORIALES VISANT LE REMPLACEMENT DES PRESTATIONS D'AIDE AU REVENU POUR ENFANTS¹

Depuis l'instauration de la Prestation nationale pour les enfants (PNE) en 1998, les trois approches distinctes suivantes ont été adoptées à l'égard du remplacement des prestations enfants de l'aide sociale versées dans le cadre de la PNE :

- ♦ approche de compensation de l'aide sociale;
- ♦ approche de l'intégration des prestations pour enfants, avec rajustement;
- ♦ approche de l'intégration des prestations pour enfants, sans rajustement.

Le Nouveau-Brunswick a choisi de ne pas remplacer ses prestations d'aide sociale pour enfants de la PNE, et il transmet le Supplément de la PNE directement aux bénéficiaires. En ce qui concerne les réserves des Premières nations et le Programme d'aide au rétablissement (PAR), de Citoyenneté et Immigration Canada, la composante réinvestissement de la PNE correspond aux programmes de soutien du revenu des provinces et territoires.

Approche de compensation de l'aide sociale

Deux méthodes sont utilisées dans cette approche : soit les provinces et les territoires traitent le Supplément de la PNE comme un revenu non exempté aux fins du calcul de l'aide sociale, soit ils réduisent le taux des prestations d'aide sociale pour enfants. Dans la première méthode, les bénéficiaires de l'aide sociale voient le montant qu'ils reçoivent du Supplément de la PNE déduit de leur revenu d'aide sociale. Cette méthode a été adoptée par l'Île-du-Prince-Édouard, l'Ontario, le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Le Manitoba utilise également cette méthode pour une partie de ses bénéficiaires de l'aide sociale (jusqu'en 2004). Dans la seconde méthode, utilisée par l'Alberta, le taux des prestations d'aide sociale est réduit d'un montant égal au maximum du Supplément de la PNE. Les familles qui quittent l'aide sociale gardent le plein montant du Supplément de la PNE. Dans cette approche, les fonds de réinvestissement proviennent des économies réalisées dans le régime d'aide sociale.

Note : Pour les Premières nations, il n'y a pratiquement pas de différence entre ces deux modèles car on suppose que les familles des Premières nations vivant dans les réserves reçoivent le plein montant du Supplément de la PNE du fait que leur revenu n'est pas imposable.





Approche de l'intégration des prestations pour enfants avec rajustement

Certaines administrations ont choisi de restructurer leur régime d'aide sociale afin de verser les prestations pour enfants par le biais d'un programme distinct de prestations pour enfants liées au revenu, qui est intégré à la PFCE. En vertu de cette approche, les augmentations du Supplément de la PNE sont compensées en totalité ou en partie dans le programme provincial de prestations pour enfants. Les économies ainsi réalisées constituent les fonds de réinvestissement de la province. La Saskatchewan et la Colombie-Britannique ont adopté cette approche.

Approche de l'intégration des prestations pour enfants, sans rajustement

Certaines administrations ont choisi de restructurer leur régime d'aide sociale afin de verser les prestations pour enfants par le biais d'un programme distinct de prestations pour enfants liées au revenu, mais de ne pas compenser les augmentations du Supplément de la PNE dans le nouveau programme provincial de prestations pour enfants. Ces provinces et territoires utilisent le Supplément de la PNE pour compenser les prestations dont les enfants bénéficient dans le régime d'aide sociale, de telle sorte que les montants des prestations pour enfants demeurent les mêmes. Pour ces provinces et territoires, les fonds de réinvestissement représentent le montant d'économies « fixes » pour eux depuis l'instauration de la PNE (y compris les économies réalisées grâce à la restructuration) et ce montant est reporté tous les ans. Terre-Neuve-et-Labrador et la Nouvelle-Écosse ont adopté cette approche.



NOTES DE RENVOI

¹ Le gouvernement du Québec a déclaré être d'accord avec les principes fondamentaux de la Prestation nationale pour enfants. Le Québec a choisi de ne pas participer à la Prestation nationale pour enfants parce qu'il souhaite conserver le contrôle du soutien du revenu pour les enfants du Québec, mais il a adopté une démarche comparable. Dans le présent rapport, toutes références à des dispositions conjointes des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux n'incluent pas le Québec.

² Ces chiffres représentent un cliché dans le temps et s'appuient sur les rapports soumis par les Premières nations à leurs bureaux régionaux d'AINC respectifs en date du 15 juillet 2003. Les données sont dès lors résumées par les bureaux régionaux et soumises à l'administration centrale d'AINC par le biais du Système de gestion des transferts de paiements. D'autres rapports peuvent avoir été soumis après la date butoir du 15 juillet mais ne sont pas reflétés dans les tableaux qui figurent dans ce rapport.

³ Depuis janvier 2004, la province du Manitoba verse les prestations pour enfants directement aux familles. Par conséquent, elle ne dispose plus de fonds pour le réinvestissement.

⁴ L'enveloppe d'investissement supplémentaire se compose des sommes additionnelles que les provinces ou les territoires investissent en sus du Supplément de la Prestation nationale pour enfants, au-delà du niveau fédéral, au moyen d'un réseau intégré provincial/territorial de prestations pour enfants. Lorsqu'une province ou un territoire investit plus que la valeur du SPNE fédéral, AINC rembourse la portion que la province ou le territoire verse aux familles à faible revenu habitant une réserve.

⁵ Ces chiffres représentent un cliché dans le temps et s'appuient sur les rapports soumis par les Premières nations à leurs bureaux régionaux d'AINC respectifs en date du 15 juillet 2003. Les données sont dès lors résumées par les bureaux régionaux et soumises à l'administration centrale d'AINC par le biais du Système de gestion des transferts de paiements. D'autres rapports peuvent avoir été soumis après la date butoir du 15 juillet 2003 mais ne sont pas reflétés dans les tableaux qui figurent dans ce rapport.

⁶ Dans le cas des Premières nations autonomes et des ententes pluriannuelles conclues avant 1998 qui ont été reportées, les rapports sur les résultats et les dépenses se font d'une manière différente.

⁷ Ces chiffres représentent un cliché dans le temps et s'appuient sur les rapports soumis par les Premières nations à leurs bureaux régionaux d'AINC respectifs en date du 15 juillet 2003. Les données sont dès lors résumées par les bureaux régionaux et soumises à l'administration centrale d'AINC par le biais du Système de gestion des transferts de paiements. D'autres rapports peuvent avoir été soumis après la date butoir du 15 juillet 2003 mais ne sont pas reflétés dans les tableaux qui figurent dans ce rapport.

⁸ Dans le cas des Premières nations autonomes et des ententes pluriannuelles conclues avant 1998 qui ont été reportées, les rapports sur les résultats et les dépenses se font d'une manière différente.

⁹ Ces données chiffrées peuvent comporter des dédoublements, car une famille peut bénéficier de plus d'un service offert par la collectivité.

¹⁰ Ces données chiffrées peuvent comporter des dédoublements, car une famille peut bénéficier de plus d'un service offert par la collectivité.

¹¹ Cette donnée représente le nombre total d'Indiens inscrits au Yukon, car tous sont considérés comme habitant normalement une réserve. Le nombre réel d'enfants de 19 ans ou moins habitant une réserve est de 1 263.

ANNEXE A

¹ Ce texte est tiré du rapport *La Prestation nationale pour enfants, Rapport d'étape : 2002* publié par Développement social Canada, juillet 2003, p. 18-20.

